



# Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale

## **Courrier au Ministre de l'Intérieur**

Voici la lettre que le S.A.F.P.T a fait parvenir à Monsieur Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur. Une copie a été adressée à Messieurs le Président de la République, le Premier Ministre et Madame la Ministre de la Fonction Publique.

A sa lecture, vous remarquerez que le **S.A.F.P.T avait déjà anticipé la volte face des responsables de l'AMF.**

En effet, le S.A.F.P.T se doutait du fait que l'on **puisse se réfugier derrière la libre administration des collectivités territoriales.**

Dans l'éventualité que cette position soit maintenue, le S.A.F.P.T demande donc, **en cas d'incidents graves ou dramatiques**, des peines pénales et/ou civiles exemplaires pour les Premiers Magistrats qui n'armeraient pas leurs agents de Police Municipale d'armes de poing et ainsi, se seraient soustraits à leurs obligations de garantir la sécurité et l'intégrité des agents placés sous leur responsabilité.

Le S.A.F.P.T pense qu'une telle mesure amènerait à réfléchir un certain nombre de Maires... Sans attendre, d'éventuelles mesures, le S.A.F.P.T invite chaque Policier Municipal non armé et victimes des faits sus énumérés d'ester en justice leur Collectivité. Hélas, il en va de même pour le cas dramatique que nous venons de vivre pour les familles...

Tous les syndicats, en pareil cas, doivent apporter conseils, appuis et entreprendre des démarches identiques devant les instances compétentes !

**Il semble qu'à défaut d'un armement obligatoire, la filière Sécurité dispose d'une arme qui peut s'avérer redoutable...**

**Bruno CHAMPION**  
**Secrétaire Général National Adjoint**  
**Responsable de la filière Sécurité**